

Accès à l'eau et assainissement pour tous

Comment intervenir pour améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous dans des contextes de décentralisation au Sud ?

Module de formation Université d'été 2014

**Amphithéâtre B6 – Campus de Villejean à Rennes, les matinées des
3, 4 et 5 juillet**

Matinée 1 / Pourquoi agir pour l'eau et l'assainissement ?

**Jeudi
3 juillet**

Accueil, présentation du programme, des intervenants et des participants

Enjeux, contexte et acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement (par Sylvette Milin du pS-Eau)

- Situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde
- Les enjeux sanitaires, économiques et sociaux
- Les objectifs post OMD
- Points d'eau et assainissement améliorés : de quoi parle-t-on ?
- Qui sont les acteurs du secteur ?
- L'importance du cadre sectoriel : l'impact de la décentralisation

1Rappel historique des processus de décentralisation en Afrique de l'Ouest : l'exemple du Burkina Faso (par François Konseiga, maire de la Ville de Saponé au Burkina Faso)

Engagement et modalités d'intervention des acteurs de coopération décentralisée et non gouvernementale : paroles d'acteurs.

- L'action de l'Association d'échanges solidaires Cesson Dankassari (35) au Niger par Marie Françoise Roy.
- L'intervention de Lanvollon-Plouha (22) pour l'accès à l'eau à Madagascar par Isabelle Quéré
- Le Comité de Jumelage Morlaix-Réo (29) : des actions d'envergure pour l'assainissement au Burkina Faso, par Pierre Barbier Président du Comité de Jumelage Morlaix / réo

Matinée 2 / Comment accompagner le développement des services municipaux de l'eau ?

Service communal eau et assainissement : mise en place, prérogatives, gestion

Par Virginie Bineau , directrice adjointe d'Eau Vive et François Konseiga, Maire de

Saponé (Burkina Faso)

**Vendredi
4 juillet**

- 1 – Définition de la MOC et description des différents cycles de la MOC
- 2 – Les orientations politiques :
 - Cadre de concertation : CCEAU
 - Planification – plan local E&A
 - Définition des actions
- 3 - L'organisation du service
 - Le service technique municipal, bras exécutif
 - La mise en œuvre : répartition des rôles entre élus et service technique (4
 - La gestion du service
 - Les AUE
 - Les maintenanciers
 - La contractualisation de ces acteurs avec la commune – rôle de chacun

Matinée 3 / Comment monter et financer son action ?

Conception et financement d'un projet d'accès à l'eau potable (pS-Eau)

Etude de cas sur la conception et le financement d'un projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement.

- Travaux de groupe
- Restitution plénière

**Samedi
5 juillet**

Outils pour agir

La mobilisation de financements pour le secteur de l'eau et de l'assainissement

- La loi Oudin Santini
- Les Agences de l'eau
- Autre partenaires techniques et financiers
-



la première matinée a fait la part belle aux témoignages des acteurs engagés dans la solidarité internationale pour l'eau et à l'assainissement afin de rendre plus concrets les éléments théoriques abordés durant le module. Des exemples variés de projets d'associations et de collectivités issus de trois départements bretons pour trois pays d'intervention différents (Niger, Burkina Faso et Madagascar) ont montré la richesse et l'envergure des actions menées en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement dans le monde. Le témoignage du maire de Saponé, ville jumelle de Brest au Burkina Faso a été un temps fort de la rencontre. Son intervention a permis de prendre la mesure des réalités des petites villes d'Afrique subsaharienne pour le développement des services d'eau potable mais également de partager avec les participants les résultats très encourageants des

actions menées en partenariat avec la ville de Brest et l'Ong Eau-Vive partenaire technique du projet sur le terrain.

Le module a insisté sur l'absolue nécessité de concevoir son projet en fonction des contextes et stratégies locales d'eau et d'assainissement des pays et zones d'intervention afin de renforcer la gouvernance des services, clé du succès d'une action pérenne.

Les travaux de groupe autour d'une étude de cas le samedi matin ont permis de constater que les différents enjeux d'une intervention dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, à la fois techniques et organisationnels ont bien été assimilés par les participants.

Le module s'est achevé sur la question de l'accès aux financements pour les actions de solidarité dans un contexte sociopolitique de repli sur soi et de fragilité économique. A ce titre, l'importance d'une plus large mobilisation des associations de solidarité internationale pour un plaidoyer a été soulignée notamment au niveau local pour réaffirmer haut et fort auprès des élus locaux leur volonté d'agir et permettre l'application du 1% pour l'eau et l'assainissement. Pour rappel le 1% solidaire (permis par la Loi Oudin-Santini de 2005) permet aux collectivités et syndicats de financer des actions de solidarité internationale à hauteur de 1% des recettes du budget eau et assainissement. Cet engagement crée ensuite un effet levier auprès des Agences de bassin.